ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

permis de construire

Question écrite n° 101078

Texte de la question

M. Patrick Labaune attire l'attention de M. le secrétaire d'État auprès de la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement, chargé du logement, sur la délivrance de permis de construire pour la construction de maisons sous des lignes à haute tension. Il lui demande si le principe de précaution n'est pas applicable dans ce cas de figure, d'autant que le prix des terrains vendus à ces endroits là est bien plus bas que le prix du marché.

Données clés

Auteur : M. Patrick Labaune
Circonscription : Drôme (1re circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 101078
Rubrique : Urbanisme
Ministère interrogé : Logement
Ministère attributaire : Égalité des territoires et logement

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 22 février 2011, page 1685
Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)